



24 Place des Deux Provinces
49260 VAUDELNAY
Tél 02 41 52 20 10

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire Année 2026/2027

Art 1 : La coccinelle est un accueil périscolaire communal situé au 189 rue de la Mairie 49260 Vaudelnay. C'est un lieu d'accueil et d'activités pour les enfants scolarisés de l'école de Vaudelnay. L'effectif maximum légal est de **58 enfants**.

Art 2 : Cet accueil périscolaire est ouvert tous les jours d'école : (lundi, mardi, mercredi matin et midi, jeudi et le vendredi)

**De 7h00* à 8h50 et de 16h00 à 18h30
De 12h00 à 12h30 le mercredi**

***Uniquement sur réservation, merci de nous en informer le plus rapidement possible.**

Art 3 : La coccinelle est un mode d'accueil **pour rendre service aux parents qui travaillent et dont les horaires ne sont pas compatibles avec ceux de l'école.**

Art 4 : **Pour des raisons de sécurité pour les enfants,** les parents ou accompagnateurs des enfants gareront leur véhicule en dehors de l'entrée de l'école (possibilité de se garer sur le parking de la mairie).

Art 5 : Une participation financière (suivant quotient) des parents est indispensable pour son fonctionnement. Les tarifs sont mentionnés dans ce document (voir tableau des tarifications au dos). En l'absence de quotient familial, un calcul peut être effectué à partir de l'avis d'imposition N-2. En cas de changement de situation les familles doivent nous informer pour l'actualisation du quotient familial.
La CAF participe aussi au financement de ce service.

Art 6 : L'encadrement est assuré par du personnel habilité qui a le souci de respecter au mieux les rythmes et souhaits des enfants.

Art 7 : Tout enfant porteur d'une maladie contagieuse ou non contagieuse **ne peut être admis à la garderie**. Aucun médicament ne pourra être administré. Tout enfant scolarisé doit être propre.

Art 8 : **Pour les enfants qui arrivent dès 7h,** il est possible aux parents de fournir un petit encas (chose simple à manger, à boire), qui lui sera donné au plus tard à 8h.
Pour les enfants qui viennent à l'accueil périscolaire le soir, **le goûter sera fourni et distribué à 16h30, une participation est demandée aux parents celle-ci est incluse dans la tranche horaire de 16h30 à 17h.**

Art 9 : Les enfants sont conduits le matin et récupérés le soir par les parents ou par un adulte responsable désigné sur la fiche de renseignements, **merci de nous prévenir en cas de changement.**

Pour les maternelles et les primaires : L'accueil se fait à l'accueil périscolaire « La coccinelle » matin et soir.

Art 10 : En cas d'accident survenu à l'accueil périscolaire, la responsable préviendra les secours et la famille si besoin.

Art 11 : Une responsabilité civile communale couvre les salariés et les enfants pour dommages causés aux tiers dans le cadre des activités.

Art 12 : La facture sera à régler au Service de Gestion Comptable de Saumur. **Le prélèvement automatique est vivement recommandé.**

Le détail de vos factures est disponible et peut être communiqué sur demande à la Mairie si nécessaire.

La municipalité se réserve le droit de réactualiser les tarifs une fois par an.

Tarification suivant délibération du conseil municipal le lundi 11 mai 2026 :

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026									
	MATIN			MERCREDI MIDI	SOIR				
QUOTIENT FAMILIAL	7H00- 7H30	7H30- 8H00	8H00- 8H50	12H00- 12H30	16h00 - 16h30	16H30 - 17H00	17H00- 17H30	17H30- 18H00	18H00- 18H30
< 686 €	0.75	0.75	0.85	0.75	0.75	1.00	0.75	0.75	0.75
Entre 687 et 899 €	0.80	0.80	0.90	0.80	0.80	1.05	0.80	0.80	0.80
> 900 €	0.85	0.85	0.95	0.85	0.85	1.10	0.85	0.85	0.85
→ FORFAIT DÉPASSEMENT PAR ¼ D'HEURE ET PAR FAMILLE AU-DELA DE 18H30 : 5,00 euros									

En cas de retard, vous pouvez nous contacter directement à l'accueil périscolaire au **02.52.60.57.16**
Une adresse mail a été créé n'hésitez pas à vous en servir pour nous communiquer toutes infos concernant votre ou vos enfants : **garderievaudelnay49@gmail.com**

Le Maire
F. BARDY



La Responsable des Affaires Scolaires
A. BLET

La Directrice
H. KAPUSTA

A Vaudelnay, le 19/06/2026



Règlement intérieur restauration scolaire Année 2026/2027

La Municipalité met à la disposition des enfants fréquentant l'école de Vaudelnay un restaurant scolaire. Etant donné l'infrastructure, le nombre d'enfants accueillis est limité. Il sera donc donné priorité aux enfants dont **les parents travaillent et pour ceux qui sont dans l'impossibilité de venir les chercher le midi pour différentes raisons (éloignement, travail, transport scolaire, etc...)**.

INSCRIPTION A LA CANTINE

Il est aussi possible que certains enfants prennent des repas occasionnellement. Pour cela, la demande doit être faite **la veille avant 10h**.

- ☒ **Pour un repas prévu le lundi, la demande d'inscription à la cantine doit être formulée au plus tard, le vendredi qui précède avant 10 heures.**

Les inscriptions ainsi que **les décomptes de repas doivent donc se faire la veille avant 10 heures** soit auprès de **la Mairie**, soit sur l'adresse mail **cantinevaudelnay@gmail.com** c'est-à-dire auprès du personnel compétent. **Toute absence doit être communiquée à la mairie au 02-41-52-20-10 ou à la cantine au 02-41-52-20-79 dans les meilleurs délais.**

ABSENCE

Si l'enfant est absent un ou plusieurs jours, il est impératif de signaler son absence afin que les repas soient décomptés. Sans nouvelle de l'absence de l'enfant, **les repas habituellement commandés seront facturés**. Toute absence doit être justifiée par certificat médical.

En revanche le 1^{er} jour d'absence le repas sera automatiquement facturé.

TARIFICATION DU REPAS

Les tarifs sont actualisés tous les ans en fonction de la réglementation en vigueur. Un tarif spécial est appliqué pour tout enfant mangeant occasionnellement à la cantine.

Repas maternelle	4.00 euros
Repas primaire	4.20 euros
Repas occasionnel	4.60 euros

Le paiement est à effectuer directement auprès de la trésorerie dénommée ci-dessous :

Service de Gestion Comptable de Saumur
8, rue Saint Louis
BP 179
49417 SAUMUR CEDEX

Le prélèvement automatique est vivement recommandé, c'est un moyen de paiement simple et pratique que peut utiliser chaque famille, pensez à joindre l'autorisation SEPA ainsi qu'un RIB pour toute 1ère demande.

HYGIENE :

- En sortant des classes, les enfants doivent **obligatoirement**
↳ ***Aller aux toilettes, se laver les mains.***
- Les serviettes en papier pour les repas sont fournies par la Commune côté primaire. Des serviettes lavables sont fournies aux maternelles.
- Pour des raisons de confort et de bien être pour les enfants, deux services sont mis en place les maternelles et les CP d'un côté puis le reste des primaires de l'autre.
- Toutes prises de médicaments est interdite.

SURVEILLANCE :

➤ La surveillance des deux réfectoires est assurée sous la responsabilité du personnel communal employé par la Commune. Cette surveillance veillera au bon déroulement des repas qui doivent être vécus dans le calme, la bonne humeur et la convivialité. C'est pourquoi, il est demandé aux enfants :

- De rester à leur place pendant tout le repas et de respecter la nourriture.
- De goûter les aliments, même si on n'en mange pas à la maison et d'avoir une tenue correcte à table.
- D'être respectueux envers le personnel et ses camarades (politesse, pas d'insolence, etc...) et de ne pas détériorer le matériel.

La surveillance des enfants sur la cour de l'école est assurée jusqu'à 13H35.

Il est important, pour le bien de tous, que ces consignes soient appliquées et respectées. Si la tenue ou le manque de discipline des enfants admis devaient faire l'objet d'observations particulières par le personnel, la Mairie pourrait prononcer l'exclusion momentanée des enfants indisciplinés, après en avoir avisé leur famille.

A Vaudelnay, le 23/06/2026

Le Maire

F. BARDY



La Responsable des
Affaires Scolaires

A. BLET

La responsable de la
restauration scolaire

S. CLEMOT